

003-2023

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID : 030-213000094-20230208-23_38_AMENDESPO-DE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALZON**

SEANCE DU 8 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 8
Présents : 6
Votants : 8

Date de convocation :

3 février 2023

Date d'affichage :

3 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, mercredi 8 février, à 17 heures et 45 minutes, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, en séance à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Odile COLOMB, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Alain BOUTONNET, Roger LAURENS, Patrick REILHAN.

Excusé : Gérard ABRIC *procuration* à Roger LAURENS, Dominique CAUVAS *procuration* à Odile COLOMB

Secrétaire de séance : Odile COLOMB

**OBJET : CREATION PARC STATIONNEMENT - SECURISATION
PLACE ARQUINEL ET ACCES - DEMANDE DE
SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE
POLICE**

Rapporteur : Alain BOUTONNET

Le Maire informe les conseillers que l'estimation des travaux pour la création d'un parc de stationnement et la sécurisation de la place de l'Arquinel et accès s'élève à :
10 024.00 € HT soit 12 028.80 € TTC.

Pour financer une partie de ces travaux, le maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le dépôt de la demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour les travaux précisés ci-dessus.

Le Maire,

Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du _____ au _____.

Envoi au contrôle de légalité le :